

## Atelier 4

### PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES TORTUES MARINES

**Mercredi 16 novembre 09H00-12H30**

**Animateur: N. Paranthoën (Office National des Forêts, coordinateur interrégional du PNA aux Antilles françaises)**

#### Présentation générale

La France s'est fixée pour objectif d'assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des espèces menacées, en application de sa réglementation relative à la protection des espèces. Les PNA ont été mis en place pour répondre à cet objectif pour les espèces qui nécessitent des actions spécifiques pour restaurer leurs populations et leurs habitats. Dans le Pacifique, la Nouvelle-Calédonie a lancé un plan d'action en 2019. Des actions sont également mises en œuvre sur tout le territoire dans le cadre de plans régionaux, par exemple en Méditerranée (convention de Barcelone/ protocole ASP), dans le Pacifique (PROE) etc.

L'outil PNA a été mis en place dans trois régions : la Guyane (document en vigueur sur la période 2014-2023), les Antilles françaises (2020-2029) et le sud-ouest de l'Océan Indien (2015-2020). Leur rédaction s'appuie sur une méthodologie commune, et leurs actions sont adaptées aux enjeux locaux. En revanche, ces 3 PNA diffèrent en termes d'échelle d'application (mono-territoire vs. multi-territoires), de phasage (en démarrage, en cours, en clôture), de durée (quinquennal vs. décennal), et dans les modalités partenariales et budgétaires relatives à leur pilotage, leur animation (ou coordination), leur gouvernance et leurs outils de suivi. L'objectif de cet atelier sera de comparer ces différences, pour que chaque territoire puisse s'inspirer de la réussite des autres en matière de mise en œuvre. Les modalités spécifiques du plan d'action de Nouvelle Calédonie seront également abordées, ainsi que le contexte des plans d'action régionaux.

#### Déroulement

La première partie (1h30) sera consacrée à la présentation par chaque territoire de son plan, selon un cadre et des thématiques communes (il ne s'agit pas de présenter les actions). Ces présentations se tiendront selon un format de 15 minutes de présentation.

La deuxième partie (1h30) fera l'objet de débats pour formuler des recommandations générales ou spécifiques, pour une mise en œuvre optimisée de ces plans dans chaque région, selon les 5 points suivants : (i) durée, (ii) échelle géographique, (iii) modalités de pilotage et de coordination (structures concernées, rôle et dimensionnement des ETP d'une équipe de coordination, budget alloué), (iv) gouvernance et (v) outils de suivis.

#### Attendus/ Livrables

Des recommandations seront produites pour tendre vers une mise en œuvre optimisée de ces plans, en matière de durée, d'échelle géographique, de modalités de pilotage et de coordination, de schéma de gouvernance et de budget. Des outils vierges pourront également être partagés, au service de la mise en œuvre et du suivi de ces PNA (plate-forme documentaire partagée, tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions, tableau de bord de suivi financier, etc.).